

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 12
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 1
Nombre de délégués votants	: 13

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Boris AVOUAC, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Christelle ITNAC, Marie Claire LAFFIN, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée ayant donné pouvoir : Mélanie LECOURT.

Délégués excusés :

Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Mélanie LECOURT, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE.

Monsieur POCHAT-BARON Pascal est désigné Secrétaire de séance.

Objet : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Président expose qu'il a été décidé dans la délibération n° 2024-03-15/01 du 15/03/2024 de définir la méthode d'amortissement des biens du SM4CC et d'approuver le nouveau mode de gestion des amortissements et ses durées des immobilisations incorporelles et corporelles pour le budget principal.

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est indiqué que pour chaque catégorie d'immobilisations le calcul de l'amortissement se fait "au prorata du temps prévisible d'utilisation". Cet amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation.

Il convient donc d'appliquer ce calcul d'amortissement pour les biens acquis en 2025.

Pour ce faire, au vu des crédits disponibles, certains articles et chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement doivent être modifiés comme suit :

Budget principal 2025 :

N° 2025-11-13/08

- Section de fonctionnement

Crédits à réduire – DEPENSES		Crédits à ouvrir – DEPENSES	
<u>Chapitre 011</u>		<u>Chapitre 042</u>	
Article 6248 “ Divers”	7.303,00€	Article 6811 “Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles »	7.303,00€
TOTAL	7.303,00€		7.303,00€

- Section d'investissement



Crédits à ouvrir – DEPENSES		Crédits à ouvrir - RECETTES	
<u>Chapitre 21</u>		<u>Chapitre 040</u>	
Article 2051 “Concessions et droits similaires”	1.327,00€	Article 2805 “Amortissements licences, logiciels, droits similaires”	1.327,00€
Article 2158 “ Autres installations, matériel et outillage techniques”	4.095,00€	Article 28158 “Amortissements autres installations, matériel et outillage techniques”	4.095,00€
Article 21838 “ Autre matériel informatique”	820,00€	Article 281838 “Amortissements autre matériel informatique”	820,00€
Article 21848 “ Autres matériels de bureau et mobiliers”	1.061,00€	Article 281848 “Amortissements autres matériels de bureau et mobiliers “	1.061,00€
TOTAL	7.303,00€		7.303,00€

Sur ces bases, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré (13 voix pour) :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget principal 2025 telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

D.G.S.

Fait à Bonneville le 13 novembre 2025

<p>Le Président, Stéphane VALLI</p>  <p>Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC</p>	<p>Le Secrétaire de séance Pascal POCHAT-BARON</p> 
--	---